

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 14 mai 2019 N°1221

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2ème réunion du Conseil national de l'Industrie (CNI) International

Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, a présidé ce jour le Conseil national de l'industrie (CNI) International, en présence d'un représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Installé le 23 juillet 2018, le CNI International est l'une des deux instances transversales du CNI, avec le CNI Numérique, présidées par des membres du Gouvernement. Il a pour objectif de renforcer les actions de l'industrie française à l'export, et de rassembler les acteurs publics et privés qui œuvrent à l'international dans l'objectif d'améliorer le solde commercial français.

Lors de cette réunion, chaque Comité stratégique de filière (CSF) a remis sa feuille de route en matière d'accompagnement de la filière à l'international. Celles-ci regroupent l'ensemble des actions et engagements de chacun des CSF pour améliorer leur contribution au solde commercial français, que ce soit par la dynamisation des exportations ou par la réduction de la dépendance à l'import.

Après la présentation des indicateurs clés de la place des filières industrielles dans la balance commerciale nationale, et des évolutions notables identifiées ces dernières années, les travaux du CNI International ont permis à certaines filières de présenter leurs axes de travail : accroissement de la visibilité de l'offre française sur les salons à l'étranger, promotion de l'offre industrielle française et du « *Made in France* », renforcement des liens entre PME et grands groupes dans la construction des projets à l'international.

Les projets suivants peuvent être cités en exemple :

le CSF « Industries et Technologies de la Santé » développe une « Offre Diabète », centrée, dans un premier temps, sur la Chine. Un événement de présentation de cette « Offre » sera organisé à Pékin le 29 juin prochain. Il rassemblera tous les acteurs pertinents de la filière dans la lutte contre le diabète, au sein d'une démarche collective inédite. Ce dispositif spécifique par pays ciblé aura vocation à se démultiplier. Des supports de présentation pour le collectif, mais aussi entreprise par entreprise, seront développés et traduits dans plusieurs langues selon les pays ciblés ;



- le CSF « Agroalimentaire » développe un projet visant à faciliter une démarche d'exportation collaborative : suite à la Charte « Ensemble à l'international » signée par les acteurs de l'agroalimentaire, ce projet débutera par une « Journée Export » dès 2019 pour planifier les séries d'actions collaboratives à venir. Par ailleurs, la filière a fait part du succès des premiers VIE « partagés » entre ses entreprises et chargés de superviser la prospection des zones géographiques cibles ;
- le CSF « Industries de la mer » met en place un programme d'action trisannuel sur les salons, conférences et autres missions, ainsi qu'un outil de suivi de ceux-ci. Le caractère particulièrement innovant de cette approche réside dans la mobilisation inédite de l'ensemble des acteurs concernés, au-delà du seul CSF : Business France, mais aussi la Direction internationale de la DGA, le Cluster Maritime Français, les Pôles de compétitivité, le MEDEF International.

Enfin, cette réunion a permis de faire un point sur la mise en œuvre concrète du nouveau dispositif d'accompagnement public à l'international *Team France Export*, annoncé par le Premier ministre à Roubaix le 23 février 2018.

Sous l'égide de l'Etat et des Régions, les opérateurs publics Business France et CCI de France ont mutualisé moyens et outils pour renforcer notamment la proximité des entreprises à potentiel export dans les territoires, et développer une posture de conseil et d'accompagnement dans la durée, depuis la préparation jusqu'à la projection sur les marchés étrangers. En complément des équipes de Business France déjà déployées dans les directions régionales de Bpifrance, ce sont désormais 235 conseillers internationaux, spécialisés par filière, qui vont à la rencontre de PME et ETI sélectionnées. Près de 80 d'entre eux sont spécialisés « industrie » et peuvent notamment adresser les entreprises localisées vers les Territoires d'industrie. Les filières ont convenu des actions complémentaires pour accélérer la montée en puissance du dispositif et accompagner un nombre plus important de PME à l'international. La filière agroalimentaire a été choisie comme filière pilote pour porter l'approfondissement de cette action compte tenu du potentiel dont elle dispose à l'international.

La prochaine réunion du CNI International se tiendra au cours du 1^{er} semestre 2020. Elle permettra de suivre la mise en œuvre des actions définies dans les feuilles de route internationales et d'identifier les nouvelles mesures à prendre en faveur de l'internationalisation des entreprises industrielles françaises.

Contacts presse:

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher: 01 53 18 44 38 presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr